



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19/04/2023

Concertation nationale sur la mise en place d'un dispositif de consigne des bouteilles – Au-delà des bouteilles, Polyvia souhaite une collecte efficace pour tous les emballages plastiques

Pour viser 100% de plastiques recyclés, l'enjeu est le développement du tri, pas la consigne

La réduction significative de la pollution des espaces publics et naturels par le plastique et l'augmentation continue de l'utilisation de matières plastiques recyclées dans les process sont deux objectifs primordiaux pour les adhérents de Polyvia, pleinement engagés dans la transition environnementale et climatique.

Dans ce cadre, Polyvia soutient toute initiative qui permettra d'augmenter la collecte et le recyclage des déchets plastiques, à la double condition suivante :

- Cette augmentation bénéficie à l'ensemble des secteurs industriels, et la libre circulation de la matière première recyclée permet de maintenir des prix d'achat économiquement supportables pour l'ensemble des industriels de la plasturgie.
- L'équilibre économique des collectivités locales ou des entreprises privées qui ont d'ores et déjà investi dans les domaines de la collecte et du recyclage ne doit pas être fragilisé.

Dans le débat qui s'ouvre sur le déploiement ou non de la consigne des bouteilles en plastique en France, Polyvia considère qu'il n'est pas optimum de se focaliser uniquement sur les bouteilles. Celles-ci, qui ne représentent que 30% des emballages plastiques, ont déjà un taux de collecte élevé, en moyenne de 60% et égal ou supérieur à 80% dans certaines régions, comme la Bourgogne Franche-Comté et les Pays de Loire par rapport aux autres emballages plastiques, dont le taux de collecte dépasse à peine 10%.

Sans amélioration de la collecte des autres emballages plastiques, collecter 90% des bouteilles pour boisson ne permettra pas d'atteindre l'objectif du taux de recyclage global de 50% des emballages plastiques fixé par la directive européenne.



La priorité : réussir l'extension des consignes de tri

La priorité doit être de réussir l'extension des consignes de tri en déployant tout d'abord une campagne nationale et locale de communication forte sur le tri des emballages plastiques.

Cette campagne devra rappeler que tous les emballages plastiques se trient et clarifier l'ensemble des bonnes pratiques, par exemple la nécessité de séparer systématiquement l'opercule ou de ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres.

En parallèle, le gouvernement doit sensibiliser les collectivités sur la nécessité de privilégier la collecte en porte à porte (plutôt que l'apport volontaire) et d'augmenter la fréquence de collecte de la poubelle jaune (pour éviter une augmentation des coûts, la fréquence de collecte de la poubelle noire peut baisser).

Enfin, le hors-foyer devra faire l'objet de mesures complémentaires.

L'ensemble de ces propositions doivent être travaillées en détail avec les acteurs du tri et avec l'éco-organisme CITEO.

Si le gouvernement décide de mettre en place la consigne, Polyvia demande que celle-ci concerne l'ensemble des emballages plastiques

La mise en place de la consigne ne constitue pas une priorité, notamment dans le contexte actuel d'inflation. Elle pourrait intervenir dans un second temps, si l'extension des consignes de tri ne suffit pas. Elle devrait alors concerner un large spectre d'emballages, plastiques et non plastiques (tels que les briques) via par exemple l'instauration d'une consigne dématérialisée à domicile, permise par la fin du code-barre (annoncée par GS1¹ pour finalisation en 2027) et son remplacement par un marquage individuel à la fois du bac de collecte sélective ("bac jaune") et de l'emballage.

Polyvia s'engage résolument au côté du gouvernement pour développer l'utilisation des matières premières recyclées et augmenter le gisement disponible. Dans le cadre du déploiement de la stratégie « 3R » (Réduction, Réemploi, Recyclage), elle soutient également en parallèle la réduction des volumes de matières utilisés et l'utilisation de matières adaptées au recyclage et à la réutilisation.

¹ GS1 : organisation internationale, neutre et à but non lucratif, créée par les entreprises pour faciliter et automatiser les échanges entre partenaires en s'appuyant sur un système d'identification unique



A propos

Polyvia est l'organisation professionnelle principale représentative des transformateurs de polymères sur l'ensemble du territoire. Cette filière compte plus de 3400 entreprises, soit près de 126 000 salariés principalement issus de PME.

Polyvia accompagne et soutient ses entreprises adhérentes dans toutes leurs problématiques économiques, industrielles, sociales et d'innovation. Nous les aidons à se transformer pour répondre aux enjeux technologiques, environnementaux et sociétaux. Notre organisation professionnelle œuvre aussi à la représentation et la promotion des intérêts des professionnels auprès des pouvoirs publics et à l'explication et la pédagogie de leurs métiers et de leurs atouts.

Polyvia s'est également dotée d'un unique organisme de formation. Ainsi Polyvia Formation regroupe l'ensemble des centres de formation continue et d'apprentissage dédiés aux métiers des transformateurs de polymères. Polyvia Formation contribue à assurer la promotion des métiers de la profession en développant des formations innovantes. Nous professionnalisons les collaborateurs des entreprises et recherchons les nouveaux talents.

Site web : polyvia.fr

LinkedIn : Polyvia

Contacts presse

Thierry Charles, Directeur des Affaires Publiques | t.charles@polyvia.fr | 06 13 48 02 73

Bérénice Adam, Chargée de communication | b.adam@polyvia.fr | 07 65 17 96 44